

Le Journal de Saône-et-Loire (Édition de Mâcon), 19 juillet 2019

ACTU | MÂCONNAIS

MÂCONNAIS Santé

Un contrat local pour réduire les inégalités de santé

Johan BOZON



Les signataires du contrat : Isabelle Morel (CPAM), Jérôme Durain (Région), Pierre Pribile (ARD), Christine Robin (PETR), le préfet Jérôme Gutton et André Accary (Département). Photo JSL /Johan BOZON

Ce jeudi, le contrat local de santé de Mâconnais sud Bourgogne a été signé à la mairie de Charnay-lès-Mâcon. Il couvrira la période 2019-2024.

L'Agence régionale de santé, le PETR Mâconnais sud Bourgogne, la préfecture de Saône-et-Loire, les conseils régionaux et départementaux, la caisse primaire d'assurance maladie.

Depuis ce jeudi midi, la signature de tous ces organes figure au bas du premier contrat local de santé du Mâconnais sud Bourgogne, entériné en mairie de Charnay-lès-Mâcon et qui court jusqu'en 2024.

« Ces objectifs opérationnels, fruits d'un portrait sociosanitaire établis en son temps par le Pays sud Bourgogne et l'ARS en 2016 sont clairs », résume Christine Robin, la présidente du PETR. « Il s'agit de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé et de mettre en œuvre des solutions pour faciliter les parcours de santé et de vie des personnes. »

Dans ce dessein, six axes de travail ont été dégagés.

● Action et prévention

Il s'agira notamment de mettre en place un plan d'égalité d'accès aux soins en tâchant de renforcer la présence médicale dans un secteur où il semble préservé à l'échelle régionale mais voit les besoins de la population augmenter tandis que l'âge de la retraite approche pour de nombreux médecins. Il s'agira dans ce cadre de soutenir les projets d'exercice coordonnés mais aussi de faciliter la recherche de logements pour les étudiants en médecine générale.

Ce contrat de santé veut également jouer sur le terrain de la prévention que ce soit en prévenant les conduites à risque chez les jeunes, en contribuant à la promotion du dépistage organisé ou en communiquant sur les bienfaits du sport santé. La prévention et la promotion de la santé mentale seront aussi un axe.

Le contrat de santé se penchera également sur la prévention de la perte d'autonomie des personnes en développant les connaissances des structures et les dispositifs les concernant comme les "Ateliers bons jours".

Enfin, un axe visera à réduire l'impact de l'environnement sur la santé : avec des sensibilisations sur le moustique-tigre, l'ambroisie ou encore sur la qualité de l'air intérieur.

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne comprend 121 communes des communautés de communes du Clunisois, du Mâconnais-Tournugeois, Saint-Cyr-Mère-Boitier entre Charolais et Mâconnais et de Mâconnais-Beaujolais Agglomération.